



Domaine de la Lombardière  
07430 DAVÉZIEUX  
Tél : 0475675557 - [www.annonayrhoneagglo.fr](http://www.annonayrhoneagglo.fr)

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le : Publié le : Notifié le :

14/02/2024 28/03/2024

### Décision du Président n°DP\_2024\_0006

En Scènes - CONTRAT DE CESSION AVEC ATELIER THÉÂTRE ACTUEL  
POUR LE SPECTACLE « LE RETOUR DE RICHARD 3 PAR LE TRAIN DE 9H24 »

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2022.449 en date du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de signer le contrat de cession avec ATELIER THÉÂTRE ACTUEL pour le spectacle « LE RETOUR DE RICHARD 3 PAR LE TRAIN DE 9H24 » le mercredi 24 janvier 2024,

### DÉCIDE

#### **ARTICLE 1 :**

D'arrêter les conditions définies dans le contrat de cession de droits de représentation de spectacle ci-joint.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente décision est conclue pour le spectacle « LE RETOUR DE RICHARD 3 PAR LE TRAIN DE 9H24 » le mercredi 24 janvier 2024.

Montant du contrat de cession : 12 050€ HT, soit un montant total de 12 712,75€ TTC (TVA 5,5%), TVHR inclus.

Prise en charge du catering pour l'ensemble de l'équipe.

#### **ARTICLE 3 :**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif par voie postale : 184 rue Duguesclin, 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application

« Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Davézieux, le 14/02/2024

Par délégation du Président,  
Antoine MARTINEZ

  
6ème vice-président en charge de la  
Culture et des équipements sportifs